



**RÉGION  
AUVERGNE- RHÔNE-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N° 84-2022-177

PUBLIÉ LE 29 AOÛT 2022

# Sommaire

## **4\_SGAMI Sud Est\_Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Sud Est / 84\_SGAMI Sud Est\_Bureau du recrutement\_DRH**

84-2022-08-29-00003 - Arrêté préfectoral

N°SGAMISE-DRH-BZREC-2022-08-29-02 fixant la composition du jury pour le recrutement sur concours externe et interne d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, dans le ressort du SGAMI Sud-Est session 2022 (5 pages)

**Arrêté préfectoral N°SGAMISE-DRH-BZREC-2022-08-29-02**

**fixant la composition du jury pour le recrutement sur concours externe et interne d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, dans le ressort du SGAMI Sud-Est – session 2022**

- Vu** le code général de la fonction publique ;
- Vu** le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L241-1 à L241-7 et R.242-1 et R.242-17 à R.242-22 ;
- Vu** le Code de la Défense modifié, et notamment son article L4139-2 ;
- Vu** l'ordonnance n° 2019-2 du 4 janvier 2019 portant simplification des dispositifs de reconversion des militaires et des anciens militaires dans la fonction publique civile ;
- Vu** le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n° 2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- Vu** le décret n°2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;
- Vu** le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;
- Vu** le décret n°2011-469 du 28 avril 2011 relatif à la rémunération et au classement des militaires détachés et intégrés dans un corps ou cadre d'emploi au titre des articles L.4139-1 à L.4139-3 du Code de la défense ;
- Vu** le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- Vu** l'arrêté du 30 octobre 2007 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2017 fixant la liste des spécialités des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- Vu** l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- Vu** l'arrêté du 11 juin 2009 relatif au dossier de candidature aux emplois réservés ;
- Vu** l'arrêté du 27 août 2010 modifié par l'arrêté du 18 mai 2020 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- Vu** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;
- Vu** l'arrêté du 6 juin 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la CNOI ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 03 mars 2022 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2022 aux concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

- Vu** l'arrêté ministériel du 21 avril 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre de postes offerts aux concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- Vu** l'arrêté du 22 avril 2022 fixant le nombre d'emplois offerts au titre de l'année 2022 aux militaires et anciens militaires candidats à des emplois civils relevant des services du ministère de l'intérieur ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 27 avril 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- Vu** l'arrêté préfectoral N°SGAMISED RH-BR-2022-06-17-03 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est ;
- Vu** l'arrêté préfectoral N°SGAMI-DRH-BZREC-2022-08-08-01 modifiant l'arrêté préfectoral N°SGAMISED RH-BR-2022-06-17-03 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est ;
- Sur** proposition du Préfet délégué pour la défense et la sécurité Sud-Est,

## ARRÊTE

### **Article 1 :**

La composition des jurys pour le recrutement sur concours externe et interne d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, au titre de l'année 2022 dans le ressort du SGAMI Sud-Est est fixée comme suit pour la spécialité « Accueil, maintenance et logistique » :

#### Présidence du jury :

Le préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-est ou son représentant, Monsieur Ferdinand EKANGA, Directeur adjoint de l'immobilier au SGAMI Sud-Est, ou Madame Aline CORTINA, adjointe à la Cheffe du bureau zonal du recrutement du SGAMI Sud-Est, ou Madame Anna EUZET, Cheffe du bureau zonal du recrutement, ou Madame Coline GLAIN, Cheffe du bureau des ressources humaines de proximité au SGAMI Sud-Est.

#### **Sous-commission A « gestionnaire logistique » :**

- Madame Delphine SCHERER, Cheffe du bureau de la logistique, SZGO, DZSP Sud-Est (titulaire)
- Madame Sophie LEFRANC-MOREL, Cheffe du bureau des ressources humaines, SZGO, DZSP Sud-Est (suppléante)

#### Examineur qualifié adjoint au jury et concepteur sujet :

- Monsieur Eric GIACOPELLI – DEL – SGAMI Sud-Est

#### **Sous-commission B « agent polyvalent de maintenance »:**

- Madame Eva BADOR – Maréchale-des- Logis Chef – Chef du SAI (titulaire)
- Monsieur Alex LEFEVRE – Adjudant – Chef du casernement (suppléant)

#### Examineur qualifié concepteur sujets:

- Monsieur Carlos CABEZAS – ouvrier d'état à la DI - SGAMI Sud-Est

### **Article 2**

La composition des jurys pour le recrutement sur concours externe et interne d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, au titre de l'année 2022 dans le ressort du SGAMI Sud-Est est fixée comme suit pour la spécialité « entretien et réparation de véhicules à moteur » :

Présidence du jury :

Le préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-est ou son représentant, le Directeur/la Directrice des Ressources Humaines du SGAMI Sud-Est, ou son adjoint, ou Monsieur Didier CURT, directeur adjoint à la direction de l'équipement et de la logistique au SGAMI Sud-Est, ou Monsieur Dominique BURQUIER, directeur de l'équipement et de la logistique au SGAMI Sud-Est, ou Monsieur Christian DURAND, Direction de l'équipement et de la logistique au SGAMI Sud-Est, ou Madame Aline CORTINA, adjointe à la cheffe du bureau zonal du recrutement du SGAMI Sud-Est, ou Madame Anna EUZET, cheffe du bureau zonal du recrutement du SGAMI Sud-Est. ou Madame Coline GLAIN, cheffe du bureau de proximité des ressources humaines au SGAMI Sud-Est.

**Sous-commission « Mécanicien concours externe »:**

Membres titulaires :

Monsieur Stéphane CANDELA – DEL - SGAMI Sud-Est  
Monsieur Frédéric DAUMAS – DEL - SGAMI Sud-Est  
Monsieur Jean-Pierre GENIQUET – DEL - SGAMI Sud-Est  
Monsieur Yannick LESBRE – DEL - SGAMI Sud-Est  
Monsieur Sébastien TARDY- Major – CSAG Sathonay

Examineur qualifié concepteur de sujet :

Monsieur Pascal VERNAY – DEL – SGAMI Sud-Est

Membres suppléants :

Monsieur Laurent SERVIGNE - DEL -SGAMI Sud-Est.  
Monsieur Didier CURT – Adjoint au Directeur de l'Équipement et de la Logistique – SGAMI Sud-Est

**Sous-commission « Mécanicien concours interne » :**

Membres titulaires :

Monsieur Stéphane CANDELA – DEL -SGAMI Sud-Est  
Monsieur Frédéric DAUMAS – DEL – SGAMI Sud-Est  
Monsieur Jean-Pierre GENIQUET – DEL – SGAMI Sud-Est  
Monsieur Yannick LESBRE – DEL – SGAMI Sud-Est  
Monsieur Sébastien TARDY- Major – CSAG Sathonay

Membres suppléants :

Monsieur Laurent SERVIGNE - DEL - SGAMI Sud-Est  
Monsieur Didier CURT – Adjoint au Directeur de l'Équipement et de la Logistique – SGAMI Sud-Est

Examineur qualifié concepteur de sujets :

Monsieur Pascal VERNAY – DEL – SGAMI Sud-Est

**Sous-commission « Carrossier concours externe »:**

Membres titulaires :

Monsieur Stéphane CANDELA – DEL -SGAMI Sud-Est  
Monsieur Frédéric DAUMAS – DEL -SGAMI Sud-Est  
Monsieur Sébastien GRACIA – DEL- SGAMI Sud-Est  
Monsieur Laurent SERVIGNE - DEL – SGAMI Sud-Est  
Monsieur Raphaël BERNE (CSAG Sathonay)

Membres suppléants :

Monsieur Jean-Pierre GENIQUET- DEL – SGAMI Sud-Est

Monsieur Christian DURAND- DEL – SGAMI Sud-Est

Examineur qualifié concepteur de sujets:

Monsieur Pascal GLORIA – DEL – SGAMI Sud-Est

### **Article 3**

La composition des jurys pour le recrutement sur concours externe et interne d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, au titre de l'année 2022 dans le ressort du SGAMI Sud-Est est fixée comme suit pour la spécialité « hébergement - restauration » :

Présidence du jury :

Le préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-est ou son représentant, le Directeur/la Directrice des Ressources Humaines du SGAMI Sud-Est, ou son adjoint, ou Mme Aline CORTINA, adjointe à la Cheffe du bureau zonal du recrutement du SGAMI Sud-Est, ou Mme Anna EUZET, cheffe du bureau zonal du recrutement du SGAMI Sud-Est, ou Mme Coline GLAIN, Cheffe du bureau de proximité des ressources humaines au SGAMI Sud-Est.

#### **Sous-commission « cuisinier CRS – Concours externe »:**

- Monsieur Philippe PELISSIER, brigadier, CRS 45 (titulaire), ou Monsieur Florian PELISSIER, brigadier, CRS 45 (suppléant)
- Monsieur Mickaël VALOUR, brigadier-chef, CRS 50 (titulaire), ou Monsieur Laurent FOURNIER, brigadier, CRS 50 (suppléant)

Examineur qualifié concepteur sujets :

- Monsieur Christian HARMENIL – Ouvrier d'État – CRS 45

#### **Sous-commission « cuisinier CRS – concours interne »:**

- Monsieur Philippe PELISSIER, brigadier, CRS 45 (titulaire), ou Monsieur Florian PELISSIER, brigadier, CRS 45 (suppléant)

Examineur qualifié concepteur sujets :

- Monsieur Christian HARMENIL – Ouvrier d'État – CRS 45

#### **Sous-commission « intendant aide-gérant »:**

- Monsieur Sébastien DEROUETTE, gendarme, Directeur-adjoint du Cercle-Mixte d'Aurillac
- Monsieur Didier ANDRIEU, major, vice-PCA du Cercle-Mixte d'Aurillac
- Monsieur Damien BEGAY, maréchal-des-logis Chef, Directeur du Cercle-Mixte de Grenoble (titulaire), ou Monsieur Christophe NOEL, adjudant, Directeur-adjoint du Cercle-Mixte de Grenoble (suppléant),
- Monsieur Thomas JARACZEWSKI, adjudant, Cercle-mixte d'Annecy (titulaire), ou Monsieur Guillaume BELLIMAZ-PONTHUS, maréchal-des-logis chef, Cercle mixte d'Annecy (suppléant)

Examineur qualifié concepteur de sujets:

- Monsieur Damien BEGAY – Gendarmerie de Grenoble

### **Article 4 :**

La composition des jurys pour le recrutement sur concours d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, au titre de la législation sur les bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L.351-1 du code général de la fonction publique, au titre de l'année 2022 dans le ressort du SGAMI Sud-Est est fixée comme suit pour la spécialité « Hébergement - restauration » :

Présidence du jury :

Le préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-est ou son représentant, le Directeur/la Directrice des Ressources Humaines du SGAMI Sud-Est, ou son adjoint, ou Mme Aline CORTINA, adjointe à la cheffe du bureau zonal du recrutement du SGAMI Sud-Est, ou Mme Anna EUZET, cheffe du bureau zonal du recrutement du SGAMI Sud-Est, ou Mme Coline GLAIN, cheffe du bureau des ressources humaines de proximité au SGAMI Sud-Est;

**Sous-commission « cuisinier TH » :**

- Monsieur Alexandre JANKOWIAK, Chef du bureau de la gestion du personnel, Ecole de gendarmerie de Montluçon (titulaire), ou Monsieur Johann BLOUIN, adjudant-chef, Directeur-adjoint du Cercle-Mixte, Ecole de Gendarmerie de Montluçon (suppléant), ou Monsieur Sylvain LAUMAILLET, Chef de la section des personnels civils, Ecole de gendarmerie de Montluçon (suppléant)
- Madame Céline BOURDON, Cheffe de pôle Mobilité-Recrutement, BIRH/SGCD 01 (titulaire), ou Madame Catherine RAFFIN, Directrice-adjointe du SGCD 01 (suppléante), ou Madame Nathalie PICHET, Directrice du SGCD 01 (suppléante)

Examineur qualifié concepteur de sujets :

- Monsieur Christian HARMENIL – Ouvrier d’État – CRS 45.

**Article 5:**

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité du Sud-Est est chargé de l’exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 29 août 2022

Pour le Préfet et par délégation  
La Directrice des ressources humaines

Pascale LINDER